



COMMUNIQUE DE PRESSE du 05 septembre 2019

Signature du contrat de délégation de service public de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés

M. Patrick Bobet, président de Bordeaux Métropole et M. Antoine Frérot, PDG de Veolia ont signé le contrat de délégation de service public de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les élus de Bordeaux Métropole ont acté le 12 juillet dernier en Conseil de Bordeaux Métropole le choix d'une société du groupe Veolia ("Veolia") en tant qu'attributaire du contrat de délégation de service public de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire métropolitain pour une durée de 7 ans et 10 mois à compter du 20 février 2020. Veolia sera chargé de traiter les déchets pour le compte de Bordeaux Métropole et de réaliser les investissements sur les unités de valorisation de Bègles et Cenon ainsi que sur le centre de tri permettant le passage à l'extension des consignes de tri à l'horizon 2022.

Veolia sera l'opérateur d'une filière totalement intégrée des 3 unités de valorisation et de recyclage pour répondre aux grands enjeux de Bordeaux Métropole :

- La valorisation de l'ensemble des déchets de la Métropole
- Des performances environnementales à hauteur des meilleures techniques disponibles avec une modernisation importante des systèmes de traitements de fumées
- Un pilotage des unités en toute transparence avec une salle d'hyper vision regroupant l'ensemble des données

Le nouveau centre de tri innovant, parmi les plus modernes, allie l'automatisation et le digital au service des opérateurs. Il permettra de trier tous les emballages plastiques.

Afin de s'inscrire pleinement dans un territoire à énergie positive, les 2 unités de valorisation énergétique (UVE) maximisent la production d'énergie renouvelable électrique et thermique pour alimenter notamment les réseaux de chaleur métropolitains.

Les sites de Bègles et Cenon seront intégrés architecturalement dans leur environnement, et privilégierons l'écocitoyenneté avec des espaces dédiés pour mieux apprendre à : recycler, réduire, réemployer et valoriser les

déchets, avec des espaces d'agriculture urbaine partagés au bénéfice des riverains.

Ce contrat, d'une valeur cumulée sur sa durée de 405 M€, concerne le traitement des déchets de 770 000 habitants de la métropole bordelaise et permet de couvrir les besoins énergétiques de l'équivalent d'environ 34.000 habitants en chauffage et 100.000 habitants en électricité, s'inscrivant ainsi dans les objectifs de BM 2050, territoire à énergie positive.

Le groupe **Veolia** est la référence mondiale de la gestion optimisée des ressources. Présent sur les cinq continents avec plus de 171 000 salariés, le Groupe conçoit et déploie des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, qui participent au développement durable des villes et des industries. Au travers de ses trois activités complémentaires, Veolia contribue à développer l'accès aux ressources, à préserver les ressources disponibles et à les renouveler.

En 2018, le groupe Veolia a servi 95 millions d'habitants en eau potable et 63 millions en assainissement, produit près de 56 millions de mégawattheures et valorisé 49 millions de tonnes de déchets. Veolia Environnement (*Paris Euronext : VIE*) a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires consolidé de 25,91 milliards d'euros. www.veolia.com

Contacts presse :

Bordeaux Métropole :

Sophie Tracou - 06 07 83 75 17

Benoît Javot - 06 32 55 15 80

Veolia :

Stéphane Galfré - 06 09 78 22 63

Katia Crétois - 06 14 55 24 98